



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2008

ARRONDISSEMENT

DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille huit, le vendredi **quatorze novembre** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. HUBERT TARDIF – M. PHILIPPE LEBALLEUR – MME CHANTAL VILLALARD – MME DANIELLE PORTHÉ – M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS – MME CLAUDINE MORVAN – M. MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY – M. ALPHONSE PAGNON – MAD. ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT – MME MARTINE LEONHARDT – M. ERIC FROMANT– MME DANIELE DEBOUT – M. ALAIN PINTE - MME ANNICK PETILLON– MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE – MAD. ARMELLE CHAPALAIN – M. ALAIN DEBRETAGNE – MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS – MME MARYVONNE MAZERI – M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO — MME DANIELE THIBAUT — MME MICHELE RENOU –

ABSENTS REPRESENTES :	M. MICHEL VRAY	POUVOIR A M. MICHEL PASSANT
	M. YVES TRÉZIÈRES	POUVOIR A MME ELODIE THABOUREY
	M. FRANÇOIS CRIGNON	POUVOIR A M. ALPHONSE PAGNON
	M. JOHANN SOUFI	POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT
	M. KAMEL GHEMMOUR	POUVOIR A MME MICHELE RENOU

SECRETARE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Le procès verbal de la séance du 19 septembre 2008 est adopté.

Le Procès verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2008. a été modifié au Procès-verbal du 19 septembre 2008 dans des termes qui ne sont pas les bons.

« Il convenait de lire, « *madame Thibault indique que lors de la Commission des finances, le tableau de références n'avait pas été présenté.* » »

Les bons termes sont :

« Dans le point concernant le mode de calcul permettant de définir le tarif des prestations scolaires ou péri scolaires, il convient de supprimer la phrase « *il avait été indiqué qu'il n y avait plus de calcul de quotient.* » »

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance.

↳ INFORMATIONS DU MAIRE

CONSTITUTION DU CONSEIL DES SAGES

Le conseil municipal dans sa séance du 11 juillet dernier a accepté la création d'un « Conseil des Sages », les candidatures ont été déposées et la composition de ce conseil est arrêtée à 10 femmes et 12 hommes :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1. Madame Jeannine BOET | 1. Monsieur Claude AUBOIN |
| 2. Madame Geneviève CHANAL | 2. Monsieur Jean-Claude BIHOUR |
| 3. Madame Françoise GOURBEAULT | 3. Monsieur Gérard CHARON |
| 4. Madame Françoise KITTEN | 4. Monsieur Georges DEFOLNY |
| 5. Madame Joséphine KUREK | 5. Monsieur Francis LEMAITRE |
| 6. Madame Sophie LACOMBE | 6. Monsieur Michel LETAILLEUR |
| 7. Madame Christiane MARCHE | 7. Monsieur Claude PAYEN |
| 8. Madame Madeleine MOLLET | 8. Monsieur Guy RAPHAEL |
| 9. Madame Odile NOMBLOT | 9. Monsieur Antoine SILLY |
| 10. Madame Françoise RASMONT | 10. Monsieur Michel THIBAULT |
| | 11. Monsieur Jacques THOMERET |
| | 12. Monsieur Michel VOLANT |

La réunion d'installation a eu lieu le jeudi 23 octobre dernier.

Scolaire

Il a été demandé aux conseils d'écoles d'adhérer au projet « un fruit pour la récré » en faveur des élèves des écoles élémentaires du CP au CM2. Deux écoles ont déjà répondu favorablement (Cassan, Camus, le conseil d'école de l'école Balzac n'ayant pas encore eu lieu). Ce projet a pour but de proposer une fois par semaine, un fruit différent aux enfants sur le temps de récréation.

Monsieur le Maire remercie Claudine MORVAN et Julita SALBERT, en charge de cette action.

Deux fois par an un petit déjeuner diététique est proposé dans chaque école élémentaire pour les classes de CP (marché restauration scolaire avec la SOGERES)

Travaux

600 lettres ont été adressées aux adamois du lotissement de Cassan en vue de la rétrocession de la voirie. L'entretien des réseaux est à la charge de la ville depuis plusieurs années, il s'agit donc d'une régularisation.

Le déménagement de la clinique Conti sera effectué fin janvier.

Une résidence pour les seniors sera aménagée dans les anciens bâtiments. Les travaux débiteront d'ici l'été 2009. Le permis de construire a été déposé le vendredi 13 novembre.

Rue de Beaumont

La deuxième tranche des travaux d'assainissement est terminée.

La réalisation des travaux de reprise de chaussée et trottoirs + l'éclairage public entre le centre E.LECLERC et le pavillon chinois se déroulera suivant les indications ci-après :

Désignation des Travaux	Localisation	Dates des travaux
<i>Reprise des Trottoirs côté pair</i>	Rue de Beaumont (du centre commercial Leclerc vers le Pavillon Chinois)	du 3 novembre au 12 décembre 2008
<i>Trêve de Noël du 13 décembre 2008 au 4 janvier 2009</i>		
<i>Reprise des Trottoirs Côté impair</i>	Rue de Beaumont (du garage Peugeot vers le Giratoire)	Du 5 janvier 2009 Au 20 février 2009
<i>Reprise de la chaussée</i>	Rue de Beaumont (du centre commercial Leclerc	Du 21 février 2009 Au 20 Mars 2009

Une glacière datant du 18^{ème} siècle, bâtie dans le bois de Cassan à l'époque où Jacques Bergeret de Grancourt était propriétaire du domaine. Elle a été réaménagée et un panneau descriptif a été installé à son entrée.

Le Pavillon chinois est ouvert au public, en collaboration avec l'Office de Tourisme

Le Permis de Construire des Bâtiments du Bois de Boulogne a été déposé et approuvé.

Les travaux de rénovation de la passerelle des pêcheurs seront finis la semaine prochaine et elle sera rendue à ses utilisateurs fin novembre après la pose d'enrobé par la régie technique.

Subvention

Par courrier en date du 20 octobre dernier le Conseil Régional nous a informé du vote d'une subvention de 201 990 € pour l'aménagement d'itinéraires cyclables, entre la M.I.A. et le lycée.

Les travaux débuteront au printemps 2009 (mars-avril en fonction de l'appel d'offres)

Manifestations

- Vendredi 14 novembre : réception d'Amélie Mauresmo
- Samedi 15 Novembre – 11 h 30 – en Mairie – Réception des nouveaux Adamois
- du 16 novembre au 1^{er} mars 2009 : Centre d'Art J.H. Lartigue : Exposition « Silences » de Malinowski
- 26 Novembre – Distribution des Colis aux anciens – en mairie
- Vendredi 5 Décembre- MIA - Repas de fin d'année du personnel communal
- Samedi 6 Décembre- MIA - Repas de Noël des anciens à la M.I.A.
- Vendredi 12 Décembre –MIA -Noël des enfants du personnel communal
- Samedi 13 Décembre : réception pour les résultats du Championnat d'orthographe et Remise des stylos aux bacheliers

Syndicat TRI-OR

Monsieur TARDIF : suite à appel d'offres une nouvelle entreprise est missionnée pour la collecte. Il s'agit de l'entreprise SEPUR et le coût sera inférieur au coût actuel.

A partir de février tous les adamois recevront un bac pour les ordures ménagères. Le rangement des bacs sera obligatoire.

☞ Prend acte des décisions du Maire n° 89-2008 à 103-2008 :

DECISIONS DU MAIRE – 89 à 103/2008

Décision n°89-2008

- **Signature** avec le groupe DIAC location d'un contrat de location longue durée pour un véhicule RENAULT KANGOO Express affecté à la Régie Technique – service Voirie pour 40 000 km sur une période de 48 mois, pour un montant mensuel de 267.40 € TTC. Ce véhicule remplace le véhicule Renault Clio dont le contrat arrive à échéance le 12 janvier 2009..

Décision n°90-2008

- Dans le cadre du Marché de maintenance des installations et systèmes de détection d'intrusion des bâtiments communaux et de télésurveillance :

Approbation de l'avis de la commission d'appel d'offres sur le projet d'avenant et **signature** de l'avenant n° 4 au marché de maintenance des installations des systèmes de détection d'intrusion des bâtiments communaux et de télésurveillance conclu avec la société ADT France, pour une prolongation du marché jusqu'au 31 décembre 2008.

Décision n°91-2008

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage,

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre lié à l'opération d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage au groupement représenté par EGIS AMENAGEMENT – 78 rue de Vilette – 69425 LYON CEDEX et BET ACTEON – 4bis rue de Villiers Adam – 95290 L'ISLE ADAM – cédex 3 – pour un forfait provisoire de rémunération de 27 170 € HT, soit 32 495,32 € TTC et signature des pièces contractuelles correspondantes.

Décision n° 92-2008

- Dans le cadre de l'opération de restauration extérieure de l'Hôtel de Ville

Attribution du lot n°4 (menuiseries) à la société TRECCANI pour un montant global de 13.550,00€HT (soit 16.205,80€TTC)

Attribution du lot n°7 (serrurerie) à la société SACHET et PLAIGNAUD pour un montant de 76.440,00€HT (soit 91.422,24€TTC)

et **signature** des pièces contractuelles correspondantes.

Décision n° 93-2008

- Dans le cadre de la convention d'assistance conclue pour la préparation du futur marché de télécommunications de la ville **Signature** de l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société MPLC Technologies pour changement de dénomination et de coordonnées bancaires. L'entreprise titulaire se nomme désormais DIGITECH – 116 rue de Charenton à PARIS 12^{ème}

Décision n° 94-2008

- Dans le cadre de l'assistance opérationnelle à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'opération de réhabilitation du Château Conti, signature du forfait définitif de rémunération de la société SYNOPSIS pour un montant de 70 492,50 € HT, soit 84 309,03 € TTC

Décision n° 95-2008

- **signature** avec la société AIR LIQUIDE, 75 quai d'Orsay - 75321 PARIS CEDEX 07, d'une convention pour la mise à disposition d'une grande bouteille de gaz type ARCAL MAG L50, pour une durée initiale de 3 ans et un coût global de 202 € TTC.

Décision n° 96-2008

Signature de la convention entre le comptable de l'Isle Adam, le Trésorier Payeur Général du Val d'Oise et le Président de la Chambre Régionale des Comptes de l'Île de France afin de procéder à la télétransmission dématérialisée des payes à compter du 1^{er} octobre 2008.

Décision n° 97-2008

Attribution du marché public de service à la société E.C.S.P.S. la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs) dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Halte Garderie

Décision n° 98-2008

Signature avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la convention relative à la surveillance médicale du personnel communal, pour un tarif de 50,50 € par agent pour l'année 2008.

Décision n° 99-2008

Sortie de l'état de l'actif les véhicules INVECO-BENNE VL immatriculé 973 CQK 95 et SEAT TERRA immatriculé 688 ASG95, vendus à la société MULTIMETAL à MERY SUR OISE, pour cause de non conformité à la circulation.

Décision n° 100-2008

Signature du contrat avec la compagnie DRAGULINU à l'Isle Adam, pour l'organisation du spectacle de Noël des enfants du Personnel Communal le vendredi 12 décembre 2008, pour un montant de 1 000 €.

Décision n° 101-2008

Signature du contrat relatif à la représentation « Le Noël des Trezeureux » qui se tiendra le lundi 8 décembre 2008 à l'école maternelle Chantefleur, pour un montant global de 550 €.

Décision n° 102-2008

Signature avec le Centre Parminoise de Coordination des Loisirs et de la Culture, rue des Coutures à PARMAIN – 95620, de la convention établie pour la mise à disposition du dojo et du matériel pédagogique nécessaire à l'éveil des enfants fréquentant la crèche de Parmain, pour une participation annuelle de 90 € correspondant aux charges afférentes au dojo.

Décision n° 103-2008

Convention de partenariat avec le collège de Chambly pour la fréquentation du musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq pour un montant de 300 € correspondant aux ateliers de pratique artistique effectués lors des expositions prévues pour les deux expositions : Du 16 Novembre 2008 au 1^{er} mars 2009 : Silences d'Andrzej MALINOWSKI et du 5 avril au 20 septembre 2009 : Images d'une Afrique en mutation. 1884-1914, autour de l'explorateur Gustave BINGER

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires pour l'année 2009

BUDGET DE LA VILLE

Il s'agit pour le conseil d'examiner l'évolution des recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2009 et de rappeler la politique d'équipement de la ville et sa stratégie financière.

L'élaboration du budget est faite avec prudence puisque sa présentation préfigure d'une part la clôture des comptes 2008 et se fait d'autre part sans la connaissance exacte des bases fiscales prévisionnelles 2009 qui seront communiquées en mars par la Direction Générale des Impôts.

Il est proposé au conseil d'examiner successivement la section de fonctionnement et celle d'investissement. Il convient que les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses et dégagent un excédent suffisant pour permettre, en investissement, l'autofinancement du capital de la dette.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET :

Les recettes :

Elles comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, les recettes fiscales et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (règlements par les usagers des repas de restauration scolaire, halte garderie, crèche, concessions cimetières, droit de stationnement) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles : les locations...)

Les recettes de fonctionnement prévues au budget primitif 2009 seront en hausse de 1,68 % par rapport à 2008. La loi de finances 2009 maintiendra l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales) sur l'inflation.

C'est sur cette base que la DGF 2009 a été calculée pour un montant de 3 755 000 €.

Evolution de la DGF :

	2006	2007	2008	Budget 2009
DGF (population : 11463 habitants)	3 642 330	3 672 767	3 702 197	3 755 534

En ce qui concerne les taux locaux de fiscalité, ils n'ont augmenté que de 3,5 % durant les 5 dernières années. Cette maîtrise des taux de la fiscalité directe a été obtenue grâce au contrôle des dépenses et à un programme d'investissement adapté aux capacités financières de la ville. Il est décidé pour 2009 de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.

Le produit 2009 des contributions directes est estimé à 8 800 000 € tenant compte de l'actualisation des valeurs locatives (+1,8 %) et de l'amélioration du foncier bâti.

Evolution des 4 taxes

Années	Bases notifiées	Produits	Allocations compensatrices	TOTAL Produits + Alloc Compensatrices	Variations / bases (N/n-1)	Variations / produits (N/n-1)	Variations / allocations compensatrices (N/n-1)	Total Variations Produits+ Alloc Compensatrices (N/n-1)
2005	44 222 800	7 830 993	377 878	8 208 871	-1,23%	-1,93%	20,94%	-1,07%
2006	44 652 900	7 868 920	384 484	8 253 404	0,97%	0,48%	1,75%	0,54%
2007	45 912 400	8 084 841	355 141	8 439 982	2,82%	2,74%	-7,63%	2,26%
2008	46 965 800	8 533 804	322 779	8 856 583	2,29%	5,55%	-9,11%	4,94%

La taxe additionnelle aux droits de mutation directement liée aux transactions immobilières en chute depuis le deuxième trimestre 2008 est estimée à la baisse avec 500 000 €. Des modifications de nos prévisions ont déjà été opérées dans ce sens pour le budget 2008.

Les recettes liées aux prestations de services (chapitre 70) et les produits de gestion courante (chapitre 75) sont estimés à 1 264 000 € et celles liées aux dotations, subventions et participations à 4 951 000 €.

Les dépenses :

Elles comprennent les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : les frais de personnel, les frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant, maintenance..), les frais financiers (intérêts des emprunts), les autres charges de gestion courante (participation aux structures intercommunales, subvention au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations...), les amortissements.

Le total des dépenses de fonctionnement sera globalement en augmentation de 1,68 % par rapport au budget primitif 2008 mais sans dépassement du prévisible de la dépense estimée 2008.

Les dépenses globales de personnel tiennent compte d'une prévision de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (+ 1 %), des avancements de grades et d'échelons, d'une augmentation du SMIC pour les non titulaires (+ 3 %).

Les dépenses de gestion connaîtront une hausse liée d'une part à la mise à disposition de nouveaux locaux - augmentation en volume des charges d'eau, d'électricité, de ménage...) et aux coûts de certains postes comme le combustible, le carburant, les fournitures de voirie...

Les intérêts de la dette restent identiques à 2008 tout comme les subventions de la Ville allouées aux associations.

La participation de la Ville au contingent incendie est estimée à 245 000 € et la subvention d'équilibre destinée au budget annexe de la plage sera de 270 000 €.

La participation au syndicat de la piscine sera de 238 000 € et la subvention versée au CCAS est maintenue à hauteur de 160 000€.

Le virement à la section d'investissement utile pour couvrir le remboursement de la dette en capital et autofinancer une partie des investissements est provisionné à 1 900 000 €. Il fera l'objet d'un réajustement en mars 2009 lorsque le résultat de fonctionnement 2008 sera arrêté.

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET

Les recettes :

Les recettes d'investissement sont alimentées par l'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement), par les subventions d'équipement, les remboursements de TVA, les emprunts et le produit des cessions.

Le fond de compensation de la TVA (perçu en 2009 pour des dépenses réalisées en 2007) est estimé à 774 000 €.

Le produit des amendes de police est estimé à 20 000 € et celui de la taxe locale d'équipement à 320 000 €

Le recours à l'emprunt sera limité à 750 000 €.

Les subventions (Etat, Région, Département, réserve parlementaire, intercommunalité) prévues au budget 2009 sont destinées à financer en partie les opérations inscrites en dépenses reprises pour l'essentiel ci-après.

La provision constituée par le virement de 1 900 000 € de la section de fonctionnement est destinée à conforter l'autofinancement des investissements.

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement de la dette en capital, la réalisation ou la remise aux normes de construction, de voirie, d'aménagement d'espaces verts, l'achat de terrain, l'acquisition de véhicules, de matériel...

Le remboursement du capital de la dette est estimé pour l'exercice 2009 à 840 000 € permettant à la ville de poursuivre son désendettement.

Programme des travaux d'investissement :

Travaux Bâtiments et Voiries :

- Hôtel de ville : travaux extérieurs
- Bâtiment avenue Paul Thoureau
- Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Opération de dragage – Passerelle Ile de la cohue
- Pavillon Chinois : Clôture 1^{ère} tranche
Arrosage intégré
- Fin des travaux de réhabilitation de la halte garderie
- Création d'un terrain de sports à Balzac
- Installation de balustrades et clôtures au terrain de sports avenue des lacs
- Travaux d'assainissement rue St Lazare
- Travaux divers d'éclairage public
- Enfouissement des réseaux rue de Pontoise
- Bail de voirie (diverses rues + TRASERR)
- Aménagement du chemin des 3 sources
- Réfection de la couverture du terrain de tennis

Etudes et programmes :

- Salle de spectacle : programmiste
- Cantine Camus : études
- Reconstruction vestiaire au Gymnase Jacques Thomeret : études

Travaux dans les écoles :

- Chantefleur : stores occultants électriques dans le dortoir et une classe
- Dambry : Revêtement de sol dans 3 classes – remplacement de fenêtre dans le bâtiment A – Placard + travaux dans les sanitaires – abris bois pour ranger les jeux de cour
- Jean de La Fontaine : Ravalement côté halte garderie : boiseries extérieures
- Balzac : Rénovation de 2 classes et escalier coté droit
- Camus : Remplacement de portes extérieures
- Cassan : Changement de stores extérieurs (1^{ère} partie) – remplacement des canalisations vide sanitaire

Autres travaux :

- Réhabilitation de deux logements de la ville
- Espaces verts (12 000 €) : Cabanes jardins familiaux et aire de stockage
- Couverture du centre de loisirs : 2^{ème} tranche
- Locaux de la croix rouge : rénovation et mise en conformité

BUDGET ANNEXE DE LA PLAGE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement :

- Les produits des droits d'entrée à la plage sont toujours tributaires des conditions climatiques. Les droits d'entrée pour 2009 seront estimés à 238 000 €

- Une subvention d'équilibre à hauteur de 270 000 € versée par le budget de la ville sera inscrite sur le budget annexe de la plage afin de couvrir d'une part une partie des dépenses de fonctionnement et d'autre part une partie de l'autofinancement du programme d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, de personnel et la charge des intérêts des emprunts. Il convient de noter que la charge des intérêts des emprunts continue de diminuer avec une estimation 2009 à 8 000 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

Elles se composent du Fonds de Compensation de la TVA pour 39 000 € et du virement de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

Elles comprennent le remboursement de la dette en capital pour 65 000 € et du programme d'investissement 2009.

Programme d'investissement :

- Cuvelage du bassin record (75 000€)
- 1 tour de grimpe (jeu : 25 000€)
- 1 structure gonflable (13 000€)
- 1 pédalo et 1barque (4 500€)

☞ DECIDE, à l'unanimité,

- D'accorder la garantie de la Ville au Groupe LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE pour les emprunts destinés au financement de la réhabilitation et construction de logements locatifs
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette garantie

☞ ACCEPTE, à l'unanimité,

- le versement d'une bourse communale de 40 € aux élèves entrant dans les critères d'attribution

☞ APPROUVE, à l'unanimité,

- la passation des avenant n° 1 aux lots n° 2 (ravalement) et n° 3 (couverture) de l'opération concernant la restauration extérieure de l'Hôtel de Ville et autorise Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation pour le faire à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires des lots considérés.

☞ ACCEPTE, par 29 voix pour

☞ La création d'un poste de gardien de police municipale supplémentaire et autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation du Conseil Général pour cette création et signer tous les documents s'y rapportant.

☞ ACCEPTE, à l'unanimité,

- la constitution du groupement de commandes entre la ville et le CCAS en vue du lancement des procédures d'appel d'offres ouvert concernant les prestations de services liées aux assurances
- accepte que le rôle de coordonnateur du groupement soit confié à la Ville de l'Isle Adam,
- constitue la commission d'appel d'offres représentant le groupement
- prend note de la désignation de Monsieur TARDIF en qualité de titulaire et de Madame VILLALARD en qualité de suppléante représentant la ville dans la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes s'y rapportant.

commandes et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes s'y rapportant.

↳ **DECIDE** par 29 voix pour et 4 abstentions

La réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage comprenant 9 emplacements dont un pour personne handicapée pour un coût de 250 840 € HT subventionnable par l'Etat pour un montant de 96 043.50 €, par la Région pour un montant de 96 043.50 € et par la C.A.F, pour un montant de 7 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Député-Maire



Axel PONIATOWSKI